

FFBSQ –C. National "FEUILLE D'ARBITRAGE"

Maison des sports
190 Rue Isatis – 31670 Labège
Responsable : Alain BOVO
Tél. 06 84 16 51 58



ARBITRAGE DES QUILLES AU MAILLET

A : AYDIE LE 04 JUILLET 2019.

Méthode pour sanctionner : *Ci-dessous Mise en place en 2020.*

- **Le MATERIEL** : Respect des normes : Tout matériel non conforme aux normes (voir règlement : Quilles, Tapis, pas de tir) doit être immédiatement enlevé du terrain, sur décision de l'Arbitre ou du délégué constatant cette non-conformité : une sanction est encourue au club ayant tenté d'utiliser ce matériel : 1 avertissement verbal et ensuite (amende 20 €) si récidive.
- **LA TENUE** : Le joueur ne joue pas ou s'il joue un : 1 avertissement verbal et ensuite une (amende 20 €) si récidive.
- **LE RESPECT de l'Horaire** : Les sanctions pour retard, forfait tardif ou abandon sans motif graves seront applicables aussi bien aux qu
- **alifiés titulaires qu'aux remplaçants désignés** : 1 avertissement verbal et déclassement (complémentaire) pour le championnat Individuel et par équipes, l'équipe incomplète joue à deux maillets, mais le troisième peut rentrer dès son arrivée.
- **LES LICENCES** : sur les terrains de jeu, le joueur doit en être porteur et la présenter à l'arbitre et à tout délégué ou dirigeant responsable de l'épreuve, sur la demande qui lui en est faite. En cas d'oubli, il doit présenter une pièce d'identité régulière, indépendamment d'avoir encouru l'amende prévue (20 €) au joueur pour la non présentation de la licence.
- **La POSITION du JOUEUR au PAS DE TIR** : 1^{er} constat : avertissement verbal, si la situation se prolonge plus de trois fois: (un point de pénalité).

- **LE SMARPHONE** : au départ il doit être éteint, avertissement verbal et ensuite une (amende de 20 €) si récidive au joueur.
- **La COMPOSITION des EQUIPES** : Si l'équipe n'est pas conforme au règlement elle est éliminée de la compétition de la journée et le club doit acquitter une amende de 20€.

- **CONDUITE INCONVENANTE** : état débriété, agresseivité, etc.....

Amende de 50€ au joueur. Et exclusion de la compétition.

Pour les fumeurs : interdiction sur le terrain de jeux, uniquement dans l'espace réservée.

Avertissement verbal et 1 point de pénalité si récidive.

- **NON RESPECT des ARBITRES** : Amende de 100€ au club du joueur.

Merci d'apporter vos reflexions :

Fait à.... , le

SIGNATURE.